



COMITE SYNDICAL

Du 11 décembre 2019



Délibération n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 mars 2019.

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, BRAUX, GABELLE, SOLER, ARCHENAUULT, LELEVE.

Étaient excusés :

Mesdames GALZIN, LECLERC, Messieurs MARTINET, MALBO, MALINBERNO, BERNIER, RAMOS

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIYOU.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Monsieur MEYER revient sur le point n°5 du compte-rendu du 11 mars 2019, il ne pense pas avoir tenu les propos inscrits dans le procès-verbal, il a évoqué une diminution d'activité de l'aéroport de TOUSSUS-LE NOBLE mais en aucun cas une fermeture.

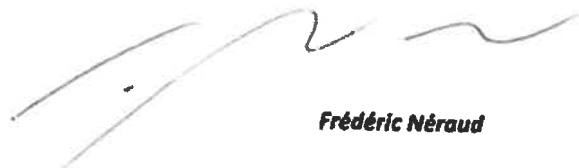
Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 11 mars 2019 à l'unanimité, après modification des commentaires de Monsieur MEYER dans le point n°5 : « la fermeture prochaine de l'aéroport de TOUSSUS-LE NOBLE » sera remplacée par « la diminution de l'activité de l'aéroport de TOUSSUS-LE NOBLE ».

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,



Frédéric Néraud



**COMITE SYNDICAL
Du 11 mars 2019**



PROCÈS-VERBAL

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 11 mars 2019 à 10H00 à L'Hôtel du Département à Orléans

Étaient présents :

Messieurs NERAUD, BRAUX, MALBO, GARNIER, MARTINET, LELEVE et Madame GALZIN

Étaient excusés :

Madame LECLERC

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Monsieur le Président NERAUD ouvre la séance par le premier point soumis à l'ordre du jour:

1) Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 12 février 2019.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 12 février 2019, qui est adopté à l'unanimité sans observation.

2) Rapport n° 2 : Compte de gestion 2018

Monsieur le Payeur départemental signale deux erreurs de centimes sur les résultats de 2017 figurant au compte administratif 2018. Après prise en compte de ces corrections, les résultats du compte de gestion concordent rigoureusement avec ceux du compte administratif. Monsieur le Président soumet le rapport au vote du comité syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Rapport n° 3 : Compte administratif 2018

Monsieur NERAUD présente les résultats du compte administratif 2018 et commente les évolutions constatées par rapport à 2017. Concernant les recettes de fonctionnement les points suivants sont relevés :

- la part non négligeable des recettes d'activités qui représente 25% du total des recettes de fonctionnement
- la subvention d'équilibre du département votée au budget primitif est un montant plafond dont le versement est ajusté chaque année en fonction du besoin réel d'équilibre de la section de fonctionnement.
- Le versement exceptionnel de 0,022 M€ de la taxe d'aéroport.

Concernant les travaux majeurs réalisés en 2018 sur la plateforme, Madame GALZIN souhaite que pour la prochaine publication du « carnet de canton » des explications soient données sur l'utilité et le fonctionnement de la rampe d'approche (piquets jaunes visibles depuis la tangentielle). Monsieur VASSAL rappelle que cette installation est utilisée uniquement si les conditions météorologiques sont dégradées: elle permet d'améliorer la visibilité de la piste (feux à led) et d'abaisser les minimas de 1200 mètres à 550 mètres.

Au moment du vote Monsieur le Président se retire et Monsieur GARNIER, doyen d'âge de l'Assemblée, prend la présidence et propose d'approuver le Compte Administratif 2018.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'arrêter et d'approuver le compte administratif 2018 du Syndicat Mixte établis sur la base des chiffres présentés dans la balance générale avec les corrections de centimes sur les résultats antérieurs :

LIBELLE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultats antérieurs		394 780,27 €	33 627,88 €
Opérations de l'exercice	Dépenses	1 026 761,76 €	1 873 089,46 €
	Recettes	1 362 633,60 €	1 840 155,22 €
Résultats de l'exercice		335 871,84 €	-32 934,24 €
Résultats globaux		730 652,11 €	693,64 €
Restes à réaliser en dépenses		730 650,94 €	0,00 €
Résultats corrigés des restes à réaliser		1,17 €	693,64 €

Monsieur NERAUD remercie les services pour la qualité des travaux réalisés.

4) Rapport n° 4 : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2018

Conformément à l'exposé du rapport, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 693,64 € en report à nouveau au compte 002.

L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

5) Rapport n° 5 : Participation des membres au budget 2019

Monsieur le Président donne lecture des différentes participations qui seront demandées aux membres en 2019, et remercie Orléans Métropole pour sa contribution majorée de 31 000 €.

Orléans-Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Département du Loiret 670 000 €

Monsieur MARTINET évoque la question de l'entrée de la CC des Loges au syndicat en lieu et place des communes riveraines, dans la mesure où l'aéroport constitue un levier économique de développement du territoire. Monsieur GARNIER y est favorable et propose d'en discuter lors d'une prochaine réunion de CC.

Monsieur NERAUD précise que la Région sera approchée dans le cadre de l'étude de valorisation, et qu'une visite de l'aéroport sera proposée au Président BONNEAU.

Monsieur MEYER rappelle que la Région a également engagé une étude sur le devenir de chaque aéroport de son territoire (Châteauroux, Tours, Bourges, Châteaudun, Orléans) dont le résultat permettra de positionner chaque site en fonction de sa spécificité. Selon Monsieur VASSAL l'étude menée par le Cabinet MENSIA ne remettrait pas en cause le devenir de l'aéroport Orléans Loire Valley.

Selon Monsieur MEYER la fermeture prochaine de l'aéroport de TOUSSUS- LE NOBLE, situé au sud de la région parisienne pourrait constituer pour le SMAEDAOL une belle opportunité de développement en récupérant une partie de l'activité de maintenance (50 à 100 emplois). Les élus s'interrogent sur la manière dont pourrait être capté ce marché potentiel.

Monsieur NERAUD demande à Monsieur VASSAL d'anticiper la situation et de prendre d'ores et déjà des contacts, sans attendre l'homologation en catégorie 1 de l'aéroport qui doit intervenir avant l'été. Un document de communication sera également préparé.

Sur le plan des contraintes, dans le cas où de nouveaux hangars seraient implantés, il est indiqué qu'un dossier d'autorisation devra être présenté dans le cadre des obligations de la Loi sur l'eau.

Monsieur LELEVE intervient pour rappeler que le marché de l'aéronautique est en pleine mutation et qu'il est important de bien dimensionner notre outil et de trouver sa rentabilité afin qu'il soit pertinent sur le territoire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6) Rapport n° 6 : Compte rendu de la délégation du Président en matière de marchés, accords-cadres et avenants

Monsieur VASSAL présente le tableau de synthèse et commente les achats réalisés : broyeur de végétaux, tondeuse autoportée, ceilmètre.

La mission d'études stratégique de valorisation et de développement confiée au Cabinet ESPELIA a débuté avec le cadrage de la mission. Celle-ci doit s'achever avant l'été.

Il est donné acte au Président de cette communication.

7) Rapport n° 7 : Propositions d'investissements 2019

A la demande de Monsieur NERAUD, Monsieur VASSAL présente les différentes propositions d'investissements pour 2019 dont le montant global s'élève 202 000 €.

Il est mis l'accent sur les points suivants :

- L'installation de la fibre est en cours mais il persiste des problèmes de fourreaux.
- Le déneigement de la piste : acquérir du matériel plus performant afin de réduire le temps passé (1H au lieu de 3H)
- Les mises aux normes électriques imposées par l'APAVE sont onéreuses
- Les épisodes tempétueux ont endommagé les toitures, nécessitant des travaux de réfection.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8) Rapport n° 8 : Projet de Budget Primitif 2019

Monsieur le Président présente le projet de BP 2019 dont le montant s'élève à 3 636 713 € et donne lecture du rapport.

Pas de question sur la section d'investissement.

Concernant le fonctionnement, il est relevé que les recettes d'activités ont été estimées avec prudence.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9) Questions diverses

- **Manifestation AOPA (association des pilotes et des propriétaires d'aéronefs)**

Monsieur MEYER communique différents éléments d'informations sur l'organisation du weekend des 29 et 30 juin prochain.

Cette manifestation est organisée conjointement par l'AOPA, le SMAEDAOL, WINGLY (plateforme de coavionnage), et l'ADRTL. Le samedi dans la journée les pilotes seront reçus « gratuitement » le financement sera assuré par des sponsors (15 000 €) : village aéronautique, conférence, barbecue. Le samedi soir dîner de gala (payant) au Mercure à Ardon et visite d'Orléans le dimanche. Des retombées économiques sont attendues de cette manifestation, qui contribuera également à la notoriété de l'aéroport.

- **Témoignage très positif de Monsieur MARTINET** qui a utilisé dernièrement les services de l'aéroport, remerciement à toute l'équipe du SMAEDAOL.
- **Après la visite du site organisée à l'attention des représentants d'EPCL**, Monsieur NERAUD souhaite programmer également une visite pour les élus d'Orléans Métropole.
- **Réunion de travail avec Monsieur GARNIER** sur le chemin rural : cette réunion s'est bien déroulée; il a été convenu que cette voie qui relèvera du domaine aéroportuaire sera classée voie sans issue et que l'accès sera seulement autorisé aux usagers de l'aéroport et au moto-club.
- **La prochaine réunion du comité syndical** se tiendra au début du mois de juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11H40.

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NERAUD